

REPONSE PLU POMMERIEUX

Mesdames, Messieurs,

Etant nommément désigné dans le courrier signé par Monsieur le Maire, par la présente, j'exerce mon droit de réponse et d'information.

Il est désagréable d'avoir à constater, qu'une fois de plus Monsieur le Maire me discrimine. Il diffuse des informations erronées, de plus il me prête des intentions qui ne sont pas les miennes. Effectivement le recours auprès du tribunal administratif ne bloque en rien les permis de construire déposés pendant cette procédure. Mon action est menée dans le but de préserver notre commune contre certaines dérives.

Notre village, situé dans un écrin de verdure possède, en propre, moins de 10 hectares de réserve foncière, il est hors de question de la dilapider. Il doit être protégé sur le plan écologique, du développement de l'urbanisme, du bien être de vivre à Pommérieux, avec une attention particulière sur ses finances à cours, moyen et long terme.

Alors Premier Adjoint, j'ai mené une réflexion sur ces différents points. J'ai sollicité, à plusieurs reprises le Maire, pour qu'il organise une réunion de travail sur ces sujets, en ma présence, le Maire s'y est opposé. J'ai tenté de présenter cette étude lors d'un conseil municipal, le Maire a entrecoupé sans arrêt cet exposé pour le rendre inaudible. J'ai demandé que ce document d'étude soit annexé au compte-rendu du conseil municipal afin que les habitants en soient informés, le Maire a refusé.....

Un exemple édifiant, prouvant si besoin, que les dossiers étudiés en profondeur, suscitant des débats constructifs et contradictoires sont gage de réussite pour les collectivités. Lors de mon mandat je me suis opposé au Maire pour que celui-ci ne vende pas, à l'architecte ayant réalisé le lotissement du Haut Rayus, le terrain soumis à contrainte archéologique situé à la Gare pour la somme de 30 000€. Après bien des discussions orageuses le Maire a accepté la composition d'une commission pour étudier cette vente. La commission composée de Nathalie Goedert, Gaëlle Giry et Jacques Steib après plusieurs démarches et réunions a rendu compte au conseil municipal que ce terrain pouvait être mis en vente pour la somme de 80 000€. Ce terrain est en vente actuellement pour la somme minimale de 80 000€. Le gain pour la commune, après une étude approfondie est de 50000€....

Monsieur Croiset a obtenu le retrait d'un permis de construire accordé par Monsieur le Maire contre l'avis de l'organisme instructeur. Dans les documents du nouveau PLU, de manière non égalitaire pour la population, un article contourne cette interdiction de construire sur ce terrain. Pourquoi ?

Le PLU voté comporte de nombreuses fautes aussi bien sur la forme que sur le fond, il est de façon quasi certaine que le tribunal administratif se prononcera pour son annulation.

Je suis favorable au développement harmonieux de notre village en recherchant, ensemble, les meilleures options collectives dans le respect de chacun. Je resterai vigilant sur l'évolution de ce dossier et vous demande d'en faire de même, il en va de l'avenir de notre village.

Mai 2012

JACQUES STEIB

Afin que vous puissiez réagir et consulter les documents du recours engagé, rendez-vous sur le BLOG :
<http://habitants-pommérieux.fr>